



AMBASSADE DE SUISSE
EN TUNISIE

Réf.: 004.5. - AH/sb

(0.721.81)

JR / GVS / BKR

TUNIS, le 13 novembre 1975.

17, Av. de France
Case postale No. 501
Téléphone 245.033

Confidentiel

Direction administrative
Département politique fédéral

B e r n e

SOW / SS

Rapport de fin de mission

Monsieur l'Ambassadeur,

A l'approche du terme de ma mission en Tunisie, j'ai l'honneur de vous adresser ci-après, conformément à l'instruction 722, mon rapport final.

J'envoie séparément un rapport politique d'ensemble au Secrétariat politique sur la situation en Tunisie en 1975.

ad 1) Etat des relations entre la Suisse et la Tunisie.

Les relations entre la Suisse et la Tunisie peuvent être qualifiées d'excellentes en dépit d'un nuage, heureusement passager, qui est venu les assombrir au début de cette année. J'en parlerai plus loin.

Le Président Bourguiba éprouve à l'égard de la Suisse une amitié sincère et profonde. Il n'oublie pas que notre pays lui a offert l'hospitalité lorsqu'il était en exil et que, par la suite, "il lui rendit la santé" comme il me l'a déclaré à plusieurs reprises, lorsqu'il fut atteint d'une grave dépression nerveuse. C'est d'ailleurs un fait qu'après avoir été en traitement en France d'abord, puis aux Etats-Unis, c'est en Suisse, à Genève, qu'il fut enfin soigné avec succès.

Comme le Président Bourguiba est la personnalité centrale de toute la Tunisie, ses opinions font loi. Aussi, lorsque dans ses discours il cite la Suisse en exemple - comme cela était fréquemment le cas au début de mon séjour en Tunisie - ses appréciations, fidèlement rapportées par la presse, ont un très grand retentissement et influencent profondément l'opinion publique du pays. A maintes reprises, dans l'exercice de mes fonctions, j'ai bénéficié du "good-

./.



- 2 -

will" qui en résulte pour nous.

Aussi, est-ce avec préoccupation et regret qu'au début de cette année, j'ai dû constater que, par suite d'une concentration dans le temps, d'ailleurs tout à fait fortuite, de certains événements et de décisions de nos autorités concernant le monde arabe, le gouvernement tunisien a pu croire que nous nous étions engagés dans une "escalade anti-arabe". C'est l'expression qui a été employée par le Ministre tunisien des affaires étrangères lui-même, M. Chatti, lorsqu'il me chargea de transmettre au Conseil fédéral une protestation formelle du gouvernement tunisien.

Il faut reconnaître que cette concentration a pu, à un certain moment, donner cette impression. Coup sur coup, la presse de notre pays se déchaîna contre les pays arabes, sans distinction, lors de la crise du pétrole; le Conseil fédéral décida peu après de réduire la cotisation de la Suisse à l'UNESCO, puis adopta le décret sur les biens en deshérence. Avec son exagération habituelle, la presse à sensation cita des sommes fabuleuses devant revenir à Israël. Enfin, elle jeta de l'huile sur le feu en décrivant un dîner offert à Mme Golda Meir, venue à Zurich recueillir des fonds pour son pays, et dont le prix du couvert passa rapidement, grâce à l'imagination des correspondants de presse, de fr. 1000.- à fr. 100'000.-!

Mais tout cela n'aurait pas suffi à émouvoir le gouvernement tunisien. Il fallait davantage pour qu'il doute de notre amitié.

Ce ne fut que lorsque la radio suisse romande diffusa une interview de Ben Salah, l'ancien Ministre tunisien de l'économie et du commerce, devenu l'ennemi public numéro un du Président Bourguiba, qu'il se sentit profondément et douloureusement atteint par une attitude qu'il qualifia "d'inamicale". D'où sa protestation, qui fut également transmise au Département politique par le truchement de l'Ambassade de Tunisie à Berne.

Depuis lors, la situation s'est décantée et les rapports avec notre pays sont redevenus harmonieux. Il n'en reste pas moins que cette année, pour la première fois, le Président Bourguiba, contrairement à une tradition bien établie, a renoncé à aller passer ses vacances en Suisse. Ce ne fut d'ailleurs pas un succès car, à son retour prématuré de Mégève, il me déclara qu'il avait dû raccourcir son séjour car l'altitude ne lui avait pas convenu.

./.

- 3 -

Il faut espérer que plus rien ne vienne troubler des relations aussi cordiales et confiantes que celles qui ont existé de tout temps entre la Suisse et la Tunisie. Nous pourrions avoir grand besoin, un jour, en cas de crise dans nos rapports avec un autre pays arabe ou, qui sait, en cas de reprise de l'activité terroriste des Palestiniens, des bons offices d'un pays comme la Tunisie qui est si bien disposée à notre égard.

ad 2) Relations entre l'Ambassade et la colonie suisse.

La vie de la colonie suisse en Tunisie a été affectée par différents facteurs dont certains remontent loin dans le temps. Ainsi, le vent de panique qui souffla sur le pays au lendemain de l'accession à l'indépendance a fait fondre notre collectivité. Aujourd'hui, il n'y a plus en Tunisie que quelque 250 compatriotes, dont seule une infime minorité est établie durablement dans le pays.

Par ailleurs, la haute conjoncture en Suisse depuis la fin de la guerre a réduit progressivement, jusqu'à le faire complètement tarir, le flux immigratoire, en particulier de la jeunesse. Cette dernière n'est plus représentée en Tunisie que par des Suissesses ayant épousé des Tunisiens, quelques représentants de maisons suisses qui ne séjournent dans le pays que pendant la durée de leur contrat ou, enfin, des experts de la coopération technique.

Rien d'étonnant, dans ces conditions, que la vie de notre collectivité en Tunisie ait un caractère plutôt végétatif. Nos compatriotes se réunissent à l'Union suisse, une association qui a connu des temps meilleurs. De fréquents changements dans la personne de ses présidents joints à la grave lacune de ne pas disposer de locaux, ont en effet entravé ces dernières années son fonctionnement régulier. Il est d'autant plus méritoire que, malgré ces difficultés, nos compatriotes fassent de leur mieux pour maintenir entre eux un certain contact.

ad 3) Cartothèque.

L'Ambassade dispose d'une cartothèque que j'ai reprise de mon prédécesseur et complétée par la suite. Les noms et les adresses des personnes mentionnées sous chiffre 3) de l'instruction y figurent. Je me bornerai, par conséquent, à mentionner dans ce rapport que, parmi les collègues que je considère comme les vieux informés à Tunis, figurent les Ambassadeurs d'Italie, M. Salvatore SARACENO, du Liban, M. Joseph SALAMEH, et des Etats-Unis, M. Talcott SEELYE.

- 4 -

ad 4) Affiliation à un club.

A part l'Union suisse, dont le Chef de mission en Tunisie est statutairement le Président d'honneur, il n'y a pas, dans mon pays de résidence, d'associations ou de clubs auxquels l'affiliation serait recommandée. A toutes fins utiles, je signale qu'il existe à Tunis un club de golf.

ad 5) Divers.

Le rapport de poste de l'Ambassade est suffisamment complet et à jour pour que je puisse m'abstenir de l'étoffer par davantage de détails. Tout au plus, je crois utile d'ajouter ci-après quelques renseignements d'ordre plus spécifique.

- WW
- a) Locaux de la chancellerie. Mon prédécesseur déjà considérait avec raison que les locaux où est actuellement installée la chancellerie de l'Ambassade sont inadéquats. Situés en plein centre de Tunis, dans une maison passablement délabrée, surtout à l'intérieur, bien qu'entre-temps la propriétaire ait fait remplacer l'ascenseur, vétuste et dangereux, ces locaux, comme me le disait l'ancien Ambassadeur de France à Tunis "ne correspondent pas à l'image que l'on se fait de la Suisse à l'étranger". En outre, le problème insoluble du "parking" des voitures est une source constante de mauvaise humeur.

Aussi mon prédécesseur avait-il proposé l'achat d'un terrain en vue de la construction d'une nouvelle chancellerie. Son projet ne put malheureusement pas être retenu pour des raisons d'économie.

A mon arrivée à Tunis, conscient que des propositions d'achat et de construction seraient, pour les mêmes raisons, tombées fort mal à propos, je me suis borné, d'entente avec votre Direction, à chercher à louer d'autres locaux.

Ces recherches se sont prolongées pendant plusieurs mois et se sont étendues sur plusieurs quartiers. Moi-même et tous mes collaborateurs y avons participé. J'ai même fait paraître des annonces dans les journaux. Malheureusement, j'ai dû constater que, d'une part, il y a une grande pénurie de logements adéquats à Tunis et que, d'autre part, dès que les propriétaires des rares locaux entrant en ligne de compte apprenaient que c'était une ambassade, et par-dessus le marché l'Ambassade de Suisse, qui cherchait à se loger, leurs prétentions devenaient exorbitantes. On a même poussé l'outré jusqu'à demander un loyer de mille dinars par mois, soit environ fr. 6'600.-!

Dans ces conditions, j'ai estimé que, compte tenu de la si-

./.

- 5 -

tuation difficile des finances fédérales, devenues entre-temps encore plus précaires, il eût été déraisonnable de vous soumettre des propositions aussi onéreuses. Ainsi, la chancellerie est restée là où elle était.

Je n'en demeure pas moins convaincu qu'un jour, lorsque les circonstances seront plus favorables, il faudra se résoudre à changer de locaux car les conditions d'environnement du siège actuel de la chancellerie ne font qu'empirer.

- b) Médecin, dentiste, avocat-conseil. Le médecin de l'ambassade, Dr Burgarella, de nationalité italienne, est excellent, dévoué et très modeste dans l'établissement de ses notes d'honoraires. Je le recommande chaleureusement à mon successeur.

De même, j'ai été très satisfait des services d'un dentiste tunisien, le Dr Boukhris, dont le cabinet est à la rue de Yougoslavie 122. Le Dr Boukhris est doyen de l'Ordre des odontologues tunisiens. Il est également le dentiste attiré du Président de la République.

En revanche, nous sommes très mal desservis en ce moment à l'ambassade en matière d'avocat-conseil, car Me Benattar qui, autrefois, lui a rendu de grands services, n'est plus en mesure d'assumer ces fonctions en raison de son grand âge et de l'état de sa santé. L'ambassade a recours depuis quelque temps aux services d'un autre avocat, Me Smaoui, mais il est encore trop tôt pour pouvoir vous le proposer en qualité d'avocat-conseil.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse :

(A. Hurni)